



« Réforme » de la formation des enseignant.es et Cpe :

Non à l'ubérisation de l'éducation Oui à une meilleure qualité de la formation

Détournement de la formation initiale pour supprimer davantage de postes titulaires, baisse programmée de l'accès en Master MEEF, préparant aux métiers de l'éducation, étudiant.es ubérisé.es durant et après leur réussite au concours, organisation des services rendue plus complexe dans les établissements...Voilà quelques conséquences prévisibles de cette réforme censée pourtant participer à une « *meilleure formation initiale et des parcours plus attractifs pour entrer dans le métier* ».

Les régressions portées par cette réforme ¹, mise en application à la rentrée 2021, expliquent la généralisation du mécontentement des acteurs et actrices de la formation des enseignant.es et des CPE : en témoignent désormais, outre les très nombreuses motions et courriers déposés localement depuis 1 an, des tribunes parues récemment dans la presse nationale et qui réunissent, sur le fond comme sur les modalités de son application, de très nombreux personnels d'horizons divers dans une même opposition : courrier des responsables de masters MEEF, tribunes de 30 associations d'enseignant.es, de chercheurs en sciences de l'éducation, de 1500 formateurs et formatrices, pétitions d'étudiant.es²...

Cette unanimité dans le rejet de la « réforme » par ceux-là même qui sont censés la mettre en œuvre ne peut que nous questionner, en tant qu'acteur.rice éducatif.ve ou parent d'élève. Cette « réforme » de la formation et des concours de recrutement aura un impact majeur sur les nouvelles générations. Certains élèves seront confiés en responsabilité pleine dès l'année prochaine à des étudiant.es n'ayant ni validé le master, ni obtenu le concours (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPLP). Dans certains départements, deux stagiaires étudiant.es de Master2 se succéderaient dans une même classe avant de voir arriver en fin d'année un.e remplaçant.e car ils.elles seront occupé.es à valider leur Master et à passer les écrits et oraux du concours. Ces conditions de formation sont inacceptables pour les étudiant.es (désormais amené.es à être en même temps contractuel.les), qui toucheront certes un salaire, mais très inférieur à celui que touchent les stagiaires actuels, tout en étant surchargé.es de travail. Cela augure aussi des difficultés de remplacement en cas d'abandon de l'étudiant.e en cours d'année ou parce que les étudiant.es, trop pris par les études et le concours, ne seront pas en mesure de préparer sereinement la classe, avec tout ce qui l'accompagne (réunions pédagogiques, conseils de classe, suivi des élèves à besoins spécifiques..). Les élèves seront évidemment in fine les premières victimes de cette situation.

Mais pas exactement tous.tes les élèves, car celles et ceux de l'enseignement privé ne seront pas forcément logé.es à la même enseigne. En effet, le Ministère a décidé d'autoriser l'enseignement privé à utiliser les étudiant.es en surnuméraire³, **c'est-à-dire non pas à la place mais en plus des enseignant.es titulaires**. Alors que c'est justement ce que demandaient nombre d'associations et de syndicats pour une entrée progressive et accompagnée dans le métier, le ministère le permet désormais, mais UNIQUEMENT pour l'enseignement privé tandis qu'il ubérise en parallèle l'enseignement public. Ce traitement à deux vitesses est inadmissible et contraire au principe d'égalité.

¹ Vademecum du MEN : [Réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation](#)

² Le Monde, 01/02/2021, [Réforme de la formation des enseignants : « Le risque d'un effondrement du vivier de candidats et d'une baisse de la qualité de l'enseignement »](#)

³ Note de service du MEN, 15/03/21, [Cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi dans l'enseignement privé](#)

Cette situation, en plus d'être discriminante, révèle l'irresponsabilité du Ministère qui ne peut ignorer les conséquences prévisibles de sa réforme sur l'enseignement public. En effet, une récente note d'information de ses propres services ⁴, révèle le lien entre l'augmentation forte des démissions (multipliée par 5 dans le secondaire entre 2008 et 2018) et l'entrée difficile dans la profession : « *La hausse des démissions serait surtout liée à l'entrée dans la profession. La réforme de la mastérisation et la création des ESPÉ en 2013 a pu avoir un impact. La seconde année de master est chargée pour les stagiaires qui doivent à la fois suivre la formation à l'ESPÉ et assumer une classe en responsabilité, tout en rédigeant leur mémoire de master...Certains stagiaires peuvent ainsi se retrouver en difficulté pour tout gérer de front* ».

En guise de réponse, le MEN propose une réforme qui accentue exactement les difficultés pointées, plutôt que de chercher à les résorber.

Une réforme qui permettra de réduire significativement le nombre de postes d'enseignant.es titulaires formé.es, en les remplaçant par des étudiant.es précaires et débordé.es, de l'aveu même du DGRH du ministère ⁵ (justifiant ainsi la suppression du concours spécial de professeur.es des écoles dans l'académie de Versailles)

Une réforme qui atomise aujourd'hui le sort des prochaines générations d'étudiant.es et d'élèves. Il est plus qu'urgent d'écouter les actrices et acteurs de la formation, et d'agir en conséquence.

En tant que personnels, parents membres de la communauté éducative, nous demandons l'annulation de cette réforme régressive et soutenons les personnels qui refuseront d'être tuteur.rice dans le cadre imposé. Dans l'attente d'une autre réforme, qui soit réellement orientée vers la qualité de la formation, nous exigeons que l'affectation des étudiant.es-contratuel/les soit réalisée en surnuméraire, c'est-à-dire sur le service d'un tuteur.rice et non pas comme remplaçant.e.

4 Note d'information de la Depp, N°20.16 - Avril 2020, [Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et 2018](#)

5 Communiqué de la FSU, 26/03/2021, [La DGRH l'avoue sans fard : la réforme de la formation permettra de recruter moins d'enseignant-es !](#)